

OSCE/Forum pour la coopération en matière de sécurité

- Vienne, le 21 janvier 2009 -

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les représentants permanents,
Mesdames et Messieurs,

FSC.DEL/1/09
21 January 2009
Original: FRENCH

C'est un plaisir et un honneur pour moi que d'inaugurer en ce jour la présidence française du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS).

La France succède à cette tribune, tâche difficile, à la Finlande, que je tiens à remercier chaleureusement et à féliciter pour l'œuvre qu'elle a accomplie avec persévérance et efficacité au cours de ces derniers mois, dans un contexte troublé par le conflit qui a éclaté dans le Caucase au cours de l'été dernier.

Notre action s'inscrira, comme il se doit, dans la ligne des décisions du FCS adoptées sous la présidence finlandaise, et surtout des **deux décisions ministérielles adoptées à Helsinki, l'une sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles, l'autre sur les autres domaines d'action du Forum** (intensification du dialogue de sécurité, mise en œuvre du code de conduite sur les aspects politico-militaires de la sécurité, maîtrise des armements et mesures de confiance et de sécurité, MDCS), qui constituent notre feuille de route pour 2009.

Je tiens également à rendre hommage à l'Estonie, qui quitte aujourd'hui la Troïka FCS, et je salue la Géorgie, nouveau membre de la Troïka, que la France se réjouit d'associer au travail du FCS.

Les **axes principaux de l'action du Forum pour la coopération en matière de sécurité pour l'année 2009** sont évoqués dans le programme indicatif commun des trois présidences, élaboré conjointement avec la Géorgie et le Royaume-Uni et qui vient d'être rendu public. Dans le cadre de ce programme commun, la présidence française engagera ses efforts dans les quatre directions suivantes :

1) nous entendons maintenir le **dialogue de sécurité du Forum** à un haut niveau d'expertise, à travers les interventions de personnalités en charge de certaines des grandes problématiques de l'OSCE. Le FCS recevra ainsi, notamment Peter Croll, directeur du Bonn International Centre for Conversion, le général Bentégeat, président du comité militaire de l'Union européenne, l'ambassadeur Haber, chef de la mission de l'Union européenne en Géorgie.

2) Nous veillerons surtout à la **pleine application des principaux documents sur lesquels s'appuie le travail de l'OSCE** dans le domaine politico-militaire et, si besoin, à les améliorer :

- S'agissant du **Document de Vienne**, la prochaine réunion annuelle d'évaluation des mesures de confiance et de sécurité (MDCS), qui se tiendra les 3 et 4 mars prochains à Vienne, offrira l'opportunité d'un bilan.
- S'agissant de l'actualisation du questionnaire sur le **Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité**, la France poursuivra le travail de la présidence finlandaise avec l'objectif de déboucher sur l'adoption d'une décision.
- S'agissant enfin du document de l'OSCE sur les ALPC, nous lancerons la réflexion préliminaire à la tenue, en 2009, d'une réunion destinée à l'examen de ce document, comme la décision 11/08 d'Helsinki y appelle le Forum.

3) **La cybersécurité** sera aussi au programme de la présidence française du FCS, à travers le séminaire de travail qui aura lieu les 17 et 18 mars prochains à Vienne.

4) Enfin, la France entend, en lien avec les deux autres présidences du FCS en 2009, **faire de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive l'un des thèmes majeurs à l'étude au sein du Forum cette année**. Plusieurs décisions, dont l'une adoptée par les ministres à Bruxelles en 2006, ont en effet conféré au Forum un rôle d'impulsion en la matière et de soutien au comité 1540. Dans ce domaine, un coordinateur de la 1540 pourrait être institué, à l'exemple des coordinateurs des ALPC, des stocks de munitions conventionnelles et du Code de conduite, qui fournissent un travail considérable et apprécié dans le cadre du FCS. Un nouvel élan pourrait aussi être donné au processus d'élaboration de guides de bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la 1540, processus auquel la décision ministérielle 13/08 adoptée à Helsinki fait d'ailleurs référence.

* *

Afin de nous permettre de progresser dans ces domaines, la présidence française, en accord avec les autres membres de la Troika FCS et le CPC, a décidé de **confirmer les mandats des trois coordinateurs dans les trois principaux domaines de compétences du FCS :**

- le colonel Petersen, de la délégation du Danemark, coordinateur du FCS pour les **projets relatifs aux stocks de munitions conventionnelles (SCA) ;**
- le colonel Eicher, de la délégation de l'Autriche, coordinateur du FCS pour les **projets relatifs au Code de conduite ;**
- le colonel Hartnell, de la délégation du Royaume-Uni, coordinateur du FCS **pour les projets relatifs aux ALPC.**

Nous confirmons également le mandat du colonel Schweizer, de la délégation de l'Allemagne, en tant que **président du groupe informel des amis des ALPC.**

Ces quatre personnalités ont spontanément accepté de poursuivre leur mission, qui est indispensable et essentielle pour la présidence du Forum.

Je les en remercie chaleureusement.

Concernant la **participation des partenaires pour la coopération aux débats**, la France s'inscrira dans la pratique initiée par ses prédécesseurs, en les invitant à assister aux débats du Forum en tant qu'observateurs, non seulement dans le cadre des réunions plénières du FCS, mais également dans le cadre des groupes de travail.

Mesdames et Messieurs,

Nombre des préoccupations qui animent le FCS et que je viens de rappeler, pour certaines d'entre elles, sont évidemment celles de mon pays. Celui-ci a mené au cours de l'année 2008 une **réflexion de fond sur sa défense et sa sécurité nationale à l'horizon des quinze prochaines années à travers la rédaction d'un livre blanc qui, pour la première fois, associe étroitement défense et sécurité nationale. Parmi bien des choix, ce livre blanc fait de l'ambition européenne l'une des priorités de la démarche stratégique française.**

Au lendemain de la présidence française de l'Union européenne qui vient de s'achever en ayant notamment permis une relance de la PESD, je souhaitais saisir l'opportunité de cette session pour vous apporter quelques éclairages sur cette ambition qui vise à faire **de l'Union européenne un acteur majeur de la gestion des crises et de la sécurité internationale.**

La France a fait de la politique européenne de sécurité et de défense une des quatre (avec la politique agricole commune, l'immigration et l'environnement) priorités de sa présidence du Conseil de l'Union européenne.

Le bilan de cette présidence est positif car il prévoit des mesures concrètes de renforcement de la défense européenne. Il ouvre, après le dixième anniversaire de "Saint-Malo", un nouveau cycle pour la défense européenne, celui de la consolidation.

Ce bilan est aussi positif d'un point de vue politique car il a suscité l'adhésion de l'ensemble des Etats membres sans antagonisme, élément nouveau dans la défense européenne.

En termes de contenu, le bilan des Européens pendant la présidence française porte sur les points suivants

1- La stratégie européenne de sécurité adoptée en 2003 consacre la communauté d'intérêts de sécurité des Européens. Elle a été mise à jour, réexaminée et complétée pour prendre en compte les évolutions intervenues en Europe et l'apparition de nouvelles menaces globales (prolifération, terrorisme, crime organisé, cyber-attaques, espace, etc ...). Les Européens évaluent et assument ainsi ensemble leurs responsabilités communes en matière de sécurité.

2- Les Européens ont adopté un nouveau niveau d'ambition dans le cadre des objectifs prévus pour 2010 pour planifier et conduire simultanément: deux opérations de stabilisation et de reconstruction, avec une composante civile soutenue par 10 000 hommes pendant 2 ans; deux opérations de réponse rapide utilisant notamment les groupements tactiques de l'UE (1500 hommes); une opération d'évacuation d'urgence de ressortissants européens en 10 jours; une mission de surveillance/interdiction maritime; une opération civilo-militaire d'assistance humanitaire; une douzaine de missions civiles dont une majeure (jusqu'à 3 000 hommes).

3- Pour la première fois depuis 10 ans une quinzaine d'Etats membres se sont mis d'accord sur une dizaine de projets capacitaires "robustes, flexibles et interopérables" qui sont par ailleurs proposés aux autres Etats membres. Ils permettent la projection des forces (transport aérien, aéronaval, hélicoptères), la protection des forces (démontage, drones, concept pour l'évacuation), l'information et le renseignement spatiaux (Hélios II, Cosmo Skymed, Sar Luppe et segment sol de MUSIS).

4- Pour produire ces capacités les Européens envisagent de constituer des groupes de niveau mondial appuyés sur un réseau de PME et sur des pôles d'excellence européens. Pour cela ils s'engagent à un objectif collectif de 2% des dépenses de défense en RetT ainsi qu'à constituer un fonds multinational volontaire. Ils souhaitent aussi réduire leurs dépendances et être vigilants sur les investissements non européens qui peuvent avoir un impact sur leur sécurité.

5- Un programme d'échange d'officiers de type ERASMUS et le renforcement du Collège européen de sécurité et de défense développeront l'interopérabilité et la culture communes.

6- Une capacité unique de planification stratégique des opérations de l'UE est créée par le Secrétariat général du Conseil. Elle permet une meilleure mobilisation et coordination des moyens. Des déploiements temporaires sont prévus pour assurer une continuité entre la planification stratégique et la planification opérationnelle des missions et opérations de l'UE.

7- Un renforcement du partenariat stratégique entre l'OTAN et l'UE est mis en œuvre et le soutien à l'ONU et à l'UE sont étayés par de nouvelles mesures de coopération.

8- Enfin, dans sa déclaration sur la sécurité, l'Union européenne adopte des mesures concrètes, comme un code de conduite sur les activités spatiales pour la sécurité globale ou, surtout, un plan européen de désarmement nucléaire largement inspiré du discours sur la dissuasion et le désarmement nucléaire prononcé par le Président Sarkozy à Cherbourg le 21 mars 2008.

Le bilan est également positif en termes politiques:

Lorsque la France a pris la présidence du Conseil de l'Union européenne, trois grandes tendances pouvaient se dessiner pour la défense européenne :

- celle de l'autonomie à tout prix,
- celle de la non duplication, celle de la neutralité.

Chacune de ces tendances avait une logique propre. Avec la volonté des Européens de construire ensemble cette politique, ce sont ces trois tendances combinées qui ont produit la défense européenne d'aujourd'hui : un instrument de gestion des crises au service de la communauté internationale et reconnu comme tel à l'aune de ses 22 opérations civiles et militaires.

Le souci de non duplication conduisait certains Européens à ne voir la PESD se développer qu'en résonance avec l'OTAN dans les domaines des capacités et du commandement.

Contraints par leur neutralité, certains Européens ne pouvaient favoriser que le développement de la gestion civile des crises.

Mais la réalité aidant, la multiplication des crises, leur intensification et leur caractère de plus en plus complexe ont conduit les Européens à combiner ces tendances pour se doter d'une politique susceptible d'assurer leur sécurité en Europe et de permettre la gestion des crises à l'extérieur du continent.

En annonçant son objectif de renforcement de la complémentarité entre l'UE et l'OTAN la France avait pour objectif, dans ce contexte délétère de sécurité mondiale et de contrainte budgétaire, de permettre aux Européens de disposer d'au moins deux organisations pour assurer leur sécurité, et de répondre au besoin exprimé par la communauté internationale de dialoguer avec une Europe forte.

Ce faisant, elle a autorisé le lancement d'une nouvelle dynamique politique dans la construction de la défense européenne.

Certes, des signes avant-coureurs avaient pu être notés :

- difficultés rencontrées par certains Etats membres dans l'opération de la coalition en Irak,

- intensification consécutive et significative de leur contribution aux opérations de l'Union européenne,
- demandes de certains Etats membres de mettre en valeur la sécurité et la solidarité communes européennes (concrétisées dans le traité de Lisbonne par la clause de solidarité et la clause d'aide et d'assistance)

Mais les Européens ont su, pendant la présidence française, capitaliser sur cette dynamique et lancer ainsi un deuxième cycle pour la défense européenne. Ce nouvel élan n'a pas été altéré par le rejet irlandais du traité de Lisbonne. Il n'a pas non plus cédé à la crise en Géorgie, à la crise financière ou aux dangers de la piraterie au large de la Somalie. Il a bien au contraire porté la solution européenne proposée à chaque occasion par la présidence.

Cette présidence se conclut ainsi par l'adhésion de l'ensemble des Etats membres à:

- l'utilisation de la défense européenne pour la gestion des crises à l'extérieur de l'UE mais aussi en cas de nécessité pour la sécurité à l'intérieur de l'UE;
- l'adhésion de 12 Etats membres de dimension différentes à 10 projets capacitaires structurants, lançant ainsi une logique de mutualisation et de spécialisation pour la production de défense en Europe;
- la prise de commandement par le Royaume-Uni d'une opération militaire navale européenne ;
- le lancement d'une réflexion commune sur le renforcement de la crédibilité des capacités européennes de planification et de gestion des crises.

Le tout fournissant des bases concrètes et pragmatiques à notre projet de défense européenne auxquelles le traité de Lisbonne s'il entre en vigueur, donnera une légitimité juridique et institutionnelle.

Avec la «**Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale**» adoptée en décembre 2008, les Européens prévoient également de **lutter contre la prolifération des armes de destruction massive**. Ils réaffirment leur détermination à gérer la crise en Iran, et annoncent leur contribution à la création d'une banque de combustible à l'AIEA et au renforcement de leur coopération opérationnelle dans ce domaine.

Un plan d'action permettra de renforcer l'efficacité de la Stratégie européenne de lutte contre la prolifération de 2003. Ce plan d'action permettra de:

- évaluer ensemble le risque et la menace dans ce domaine,
- renforcer nos efforts pour faire obstacle aux flux proliférants et réprimer les actes de prolifération,
- mettre en place des mesures visant à lutter contre les transferts intangibles de connaissances,
- intensifier nos efforts de lutte contre le financement de la prolifération,

- aider les organisations internationales et régionales compétentes à améliorer leurs politiques de lutte contre la prolifération et les contrôles des exportations.

Les Européens ont également adopté un **plan d'action en matière de désarmement** et invite la communauté internationale à œuvrer en faveur de plusieurs initiatives concrètes et réalistes, reprenant celles proposées par le président de la République en mars 2008 :

- ratification universelle du TICE,
- démantèlement de tous les sites d'essais nucléaires, de manière transparente et ouverte à la communauté internationale ;
- ouverture sans délai de la négociation à la Conférence du désarmement d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires,
- mise en place d'un moratoire immédiat sur la production de ces matières,
- mise au point entre les cinq puissances nucléaires reconnues par le TNP de mesures de transparence,
- ouverture de négociations sur un traité interdisant les missiles sol-sol de portées courte et intermédiaire,
- adhésion et mise en œuvre par tous du Code de Conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques,
- et mobilisation dans tous les autres domaines du désarmement, notamment dans le domaine conventionnel. Préoccupée par le drame humanitaire consécutif à l'utilisation d'armes à sous-munitions contre des civils, la France, qui a signé la Convention sur les armes à sous-munitions le 03 décembre à Oslo, encourage les Etats possesseurs de ces armes à faire de même et souhaite promouvoir également l'adoption rapide d'un protocole sur ces armes au sein de la Convention de 1980 sur certaines armes conventionnelles.

En outre, la France se félicite de l'adoption, à une majorité très large, de la **résolution à l'Assemblée générale des Nations unies sur le traité sur le commerce des armes (ATT)**. Elle salue les efforts avancés par l'Union Européenne pour promouvoir ce traité, notamment à travers les séminaires régionaux de sensibilisation qui auront lieu en 2009.

S'agissant des **armes légères et de petit calibre (ALPC)**, l'Union européenne a permis des avancées très concrètes récemment, dans le domaine du trafic d'armes par transport aérien d'une part (promotion du guide des bonnes pratiques sur initiative française), et de la future inclusion d'une clause ALPC dans les grands accords conclus entre l'Union et ses grands partenaires commerciaux (à l'identique de la « clause armes de destruction massive » déjà existante).

Enfin, le **Code de conduite de l'Union relatif au contrôle des exportations d'armes** est devenu un instrument juridiquement contraignant après 10 ans d'exercice, prouvant par là-même son efficacité.

*
* *
*

Comme l'a souligné le Président de la République dans son discours de présentation du Livre blanc, « chacun voit bien que les défis actuels appellent des réponses collectives et coordonnées. D'abord parce que nous forgeons un destin commun avec nos partenaires européens et nos alliés. Ensuite parce que nous faisons face aux mêmes menaces et que nous nous devons aide et assistance en cas d'agression ».

Je suis convaincu que les travaux que nous mènerons au sein de ce Forum contribueront à construire ces réponses collectives qui nous permettront, ensemble, de prévenir les conflits et de gérer les crises.

Je vous remercie./.